BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 20 octobre 2017 portant dissolution du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Biéville-Beuville (Calvados)

NOR: INTJ1729277A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Biéville-Beuville est dissous à compter du 1^{er} novembre 2017.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général de division, directeur des soutiens et des finances par suppléance, G. CAZENAVE-LACROUTZ